



Compte rendu des quatrièmes « Assises du Supportérisme » Sénat, 10 mars 2017

médias présents : Agence France Presse, Infosports / Canal Plus, RMC / BFM Sports, France Football, la Grinta

- 1. mot d'ouverture**
- 2. intervention de Marc Tarabella, président de l'Intergroupe Sports du Parlement européen (vidéo)**
- 3. auditions des représentants des candidats à l'élection de la présidence de la République**
- 4. auditions des listes candidates aux élections de la Fédération Française de Football**
- 5. notations de la qualité du dialogue avec les clubs de L1 par les associations de supporters**
- 6. notations de la qualité du dialogue avec le secrétariat d'Etat aux sports, la FFF et la LFP**
- 7. temps d'échanges au sujet de l'organisation et des projets du CNSF**

1. accueil et mot d'ouverture

Au nom du bureau du Conseil National des Supporters de Football, Florian Le Teuff a tout d'abord remercié l'ensemble des représentants d'associations de supporters s'étant mobilisés pour participer aux échanges, venant de Nice, Nancy, Montpellier, Rennes, Saint-Etienne, Nantes, Dijon, Marseille...

Il a été rappelé que les supporters sont les acteurs les plus nombreux de ce sport, les seuls acteurs permanents, les seuls acteurs désintéressés, et pourtant les seuls acteurs qui ne sont représentés dans aucun lieu de décision du football français. Aussi, le Conseil National des Supporters de Football œuvre en faveur de l'amélioration de la gouvernance du football grâce à la représentation des supporters dans les lieux de pouvoir, au même titre que les autres familles, afin de promouvoir un football populaire, transparent et responsable reconnaissant les supporters comme des acteurs essentiels.

Chaque édition des Assises du Supportérisme présente une finalité stratégique pour promouvoir l'objet du CNSF. La première édition (2014) a permis à notre fédération de voir le jour. La deuxième édition (2015) a permis de déposer une proposition de loi ; certains dispositifs détaillés dans notre texte ont été retenus par le Parlement, permettant notamment l'installation de l'« Instance Nationale du Supportérisme » le 8 mars dernier au Ministère des Sports afin de créer un cadre de dialogue avec les instances nationales. La troisième édition a permis de monter une liste « supporters » dans la perspective des élections de la FFF pour rendre incontournable la question de la représentation des supporters.

2017 étant marquée par différentes échéances électorales, cette quatrième édition vise à obtenir des engagements formels, provenant d'une part des candidats à la présidence de la République au sujet de futures mesures législatives relatives à la représentation des supporters, et provenant d'autre part

des candidats aux élections de la FFF afin d'obtenir des modalités et un calendrier précis.

2. Intervention de Marc Tarabella, président de l'Intergroupe Sports du Parement Européen (vidéo)

Depuis Bruxelles, le Député européen a rappelé que le CNSF a été convié au Parlement européen le 12 janvier dernier pour recevoir son appui. Il a ensuite donné son point de vue sur les travaux de notre organisation : *« La proposition de loi rédigée par le CNSF et déposée en juin 2015 à l'Assemblée nationale et au Sénat a commencé à porter ses fruits. Par ailleurs, la constitution d'une liste dans la perspective de l'élection du comité exécutif de la FFF a permis de réaliser un très pragmatique travail de lobbying puisque les quatre candidats à la présidence se sont prononcées en faveur de la représentation des supporters dans la gouvernance de la 3F. Le travail bénévole du CNSF, tout à fait pertinent et original, continuera de recevoir le soutien de notre Intergroupe car nous observons d'ores et déjà qu'il va permettre d'avancer de façon rapide et efficace vers un football plus ouvert, transparent et participatif, un football respectueux du fait que les supporters sont des acteurs essentiels. Le CNSF a beaucoup à apprendre aux autres fédérations nationales de supporters en Europe et nous serons heureux de poursuivre les travaux à ses côtés ».*

3. Auditions des représentants des candidats à l'élection de la présidence de la République

Les représentants en charge des programmes « sports » des différents candidats se sont successivement prononcés au sujet de mesures législatives relatives à la place des supporters.

Suite à un tirage au sort, les représentants suivants se sont exprimés :

pour Nicolas Dupont-Aignan : Damien Lempereur, avocat, porte-parole de Debout la France

pour Jean-Luc Mélenchon : Bally Bagayoko, adjoint au maire de Saint Denis en charge des sports

pour François Fillon : Stéphane Traineau, médaillé olympique et champion du monde de judo

pour Emmanuel Macron : Yann Cucherat, médaillé aux championnats du monde et d'Europe de gymnastique, adjoint aux sports à la Ville de Lyon

Les interventions ont été très claires. La totalité des représentants des candidats se sont successivement engagés à soutenir de futures mesures législatives en faveur de la représentation des supporters, au niveau des clubs par le biais de l'actionnariat populaire et au niveau des instances nationales par le biais d'une participation à leurs organes de gouvernance.

Devant représenter Benoît Hamon, le Député Pascal Cherki nous a alerté du fait qu'il ne pouvait être présent et s'en est excusé. Le Parti Socialiste a également adressé un message d'excuse. Par SMS lors des débats, le Député PS Régis Juanico, en charge du programme « sports » de Benoît Hamon, nous a indiqué : « Nous poursuivrons les avancées législatives pour associer les supporters à la gouvernance des clubs et des instances nationales ».

Le Front National avait indiqué qu'il serait représenté par Aleksandar Nikolic, président du Cap Sport (organe interne du FN). Finalement, Marine Le Pen n'a pas été représentée et aucun message ne nous a été adressé.

3. auditions des listes candidates aux élections de la Fédération Française de Football

Durant cette campagne, seul le CNSF aura été organisateur d'un débat entre les différentes listes candidates.

Les chefs de file des deux listes de témoignage se sont exprimés dans un premier temps :

- partenaire du CNSF depuis sa création, Eric Thomas, président de l'Association Française du Football Amateur, a précisé les grandes perspectives de son programme, en faveur d'une démocratisation du fonctionnement de la FFF et d'une ouverture du corps électoral aux présidents

de clubs amateurs

- choisissant de se distinguer en refusant de respecter les consignes transmises par les organisateurs dans un souci d'équité et d'impartialité, David Donadéi s'est installé à la tribune aux côtés d'autres membres de sa liste ; à noter qu'il s'agit de la seule personne auditionnée au cours de la matinée qui n'a pas respecté les règles du débat, l'ensemble des échanges s'étant déroulés dans un climat parfaitement apaisé et sérieux permettant la richesse des propos et de l'écoute

Les représentantes des deux listes majeures se sont ensuite exprimées :

- Pascale Bouillon, conseillère technique régionale, a représenté la liste de Jacques Rousselot. Elle a pu réitérer publiquement les prises de position dont avait fait part directement au CNSF Jacques Rousselot lors d'une entrevue le 5 février dernier, ainsi que les propos du directeur de campagne Jean-Michel Roussier lors de plusieurs entretiens téléphoniques : « Jacques Rousselot souhaite ouvrir la gouvernance de la FFF à toutes les familles du football, y compris les supporters. Ceux-ci doivent trouver une place dans les lieux de décision, notamment au sein de la Haute Autorité du Football ».

Jacques Rousselot a précisé ses engagements par écrit dans un courrier daté du 5 mars 2017.

- Pauline Gammere, Directrice Générale du Red Star, a représenté la liste de Noël Le Graët. Elle a pu rappeler les propos que Noël Le Graët a tenus au CNSF lors d'une entrevue à la FFF le 16 février dernier et qui ont été rappelés par le Directeur Général adjoint de la FFF Victoriano Melero au Ministère des Sports le 8 mars à l'occasion du lancement de l'« Instance Nationale du Supportérisme » : Noël Le Graët souhaite que les supporters trouvent une place dans la gouvernance de la FFF, notamment au sein de la Haute Autorité du Football. Le comité exécutif est désormais favorable à cette évolution. Dans l'optique d'une modification statutaire permettant une telle avancée, ce point est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée fédérale, fixée au 24 juin prochain.

Noël Le Graët a précisé ses engagements par écrit dans un courrier daté du 6 mars 2017.

Les chefs de file des deux listes majeures nous ont indiqué que, dans la perspective d'une victoire aux élections à venir, le CNSF sera convié au siège de la FFF par le futur président le 10 avril prochain afin d'évoquer les modalités de la représentation des supporters dans la gouvernance de la Fédération. D'autre part, le CNSF sera convié à la prochaine Assemblée Fédérale pour assister aux débats permettant une modification des statuts de la 3F, dans l'optique de cette future représentation des supporters.

4. notations de la qualité du dialogue avec les clubs de L1 par les associations de supporters

Durant l'après-midi, les représentants des associations de supporters de clubs de L1 ont successivement évalué la qualité du dialogue avec leur club respectif, en se basant notamment sur le respect de la nouvelle législation.

Les critères permettant d'aboutir à une note sur 10 étaient les suivants :

- 1,5 point : nomination d'un référent par le club (décret du 12 juillet 2016)
- 1,5 point : désignation de ce référent conformément aux critères légaux
- 1 point : participation du référent aux « Assises du Supportérisme »
- 2 points : qualité de la relation entre supporters et référent
- 2 points : qualité de la relation entre supporters et président du club
- 2 points : représentation des supporters dans le Conseil d'Administration du club

Ce temps d'échange a permis de prendre connaissance des situations très variables au niveau des clubs.

Le classement suivant a pu être établi :

Montpellier HSC, noté par le Club Central des Supporters (association agréée) : 10/10
Dijon FCO, noté par les Téméraires : 8/10
OGC Nice, notée par le Club des Supporters : 8/10
Paris Saint Germain, noté par le Handi Club Paris (association prochainement agréée) : 8/10
Stade Rennais, noté par Allez Rennes : 5/10
AS Saint-Etienne, notée par l'Union des Supporters Stéphanois (association agréée) : 4/10
AS Nancy-Lorraine, notée par les Socios Nancy (association agréée) : 4/10
Olympique de Marseille, notée par le Massilia Socios Club : 3/10
FC Nantes, noté par A la nantaise (association agréée) : 1,5/10

Deux des clubs dominant ce classement (Montpellier et Nice) ont, à leur tête, les deux seuls présidents qui ont accepté de parrainer la liste « supporters » dans la perspective des élections de la FFF afin de permettre à cette liste de pouvoir s'exprimer. Aucun autre président n'a apporté de réponse à notre demande pourtant formulée auprès de tous les clubs professionnels.

Nous avons eu la chance d'entendre le « référent-SLO » du Montpellier HSC, présent lors des échanges pour nous faire part de son rôle d'interlocuteur et de ses premières expériences.

D'autres « référents-SLO » ont fait connaître leur intérêt pour nos débats et leurs regrets de ne pas pouvoir participer à nos discussions du jour (Dijon FCO, Olympique lyonnais, OGC Nice).

5. notation de la qualité du dialogue avec le secrétariat d'Etat aux sports, la FFF et la LFP

évaluation du secrétariat d'Etat aux Sports : **7/10**

- qualité des relations avec le CNSF (fréquence des entrevues, écoute, réactivité...) 2/2
- actions en faveur des supporters (initiatives, soutiens, respect des engagements...) 1,5/1,5
- qualité de l'animation de l'instance nationale du supportérisme (décret du 12 juillet 2016) 1,5/1,5
- désignation d'un référent jouant le rôle d'interlocuteur disponible pour les supporters 1/1
- soutien en faveur de la représentation des supporters dans les organes de décision des instances 1/2
- soutien financier aux actions du CNSF 0/2

Les relations avec Thierry Braillard (Secrétaire d'Etat aux Sports) et avec ses représentants ont été positives. Nous espérons que la prochaine personnalité qui sera aux responsabilités fera vivre l'« Instance Nationale du Supportérisme » nouvellement créée et, conformément aux engagements de l'ensemble des candidats à l'élection de la présidence de la République, soutiendra de futures mesures législatives relatives à la représentation des supporters.

évaluation de la FFF : **4,5/10**

- qualité des relations avec le CNSF (fréquence des entrevues, écoute, réactivité...) 1/2
- actions en faveur des supporters (initiatives, soutiens, respect des engagements...) 2/3
- désignation d'un référent jouant le rôle d'interlocuteur disponible pour les supporters 0,5/1
- représentation des supporters dans les organes de décision de l'instance 1/2
- soutien financier aux actions du CNSF 0/2

Initialement très compliquées, les relations avec le président de la FFF se sont nettement améliorées durant la campagne électorale, très probablement en raison du fait que le CNSF a constitué une liste dans le cadre de cette échéance. Des engagements sont pris par le président sortant à nouveau candidat et par les autres têtes de liste. Le CNSF sera très vigilant concernant la concrétisation de ces engagements.

évaluation de la LFP : 1,5/10

- qualité des relations avec le CNSF (fréquence des entrevues, écoute, réactivité...) 1,5/2
- actions en faveur des supporters (initiatives, soutiens, respect des engagements...) 0/3
- désignation d'un référent jouant le rôle d'interlocuteur disponible pour les supporters 0/1
- représentation des supporters dans les organes de décision de l'instance 0/2
- soutien financier aux actions du CNSF 0/2

C'est ici la LFP de M. Frédéric Thiriez qui a été notée. Nous espérons que les nouvelles personnalités à la tête de cette instance prendront conscience de la nécessité d'ouvrir véritablement le dialogue avec les supporters. La nouvelle présidente, Mme Nathalie Boy de la Tour, a récemment proposé au bureau du CNSF de le recevoir le 10 avril prochain.

6. échanges au sujet de l'organisation et des projets du CNSF

Les représentants de la Fédération Française des Supporters de Football Handicapés, avec lesquels nous souhaitons approfondir nos relations de travail et nos liens d'amitié déjà très riches, ont fait part à l'assistance des enjeux essentiels liés aux problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les organisateurs ont été questionnés sur nos relations avec l'Association Nationale des Supporters. Nous avons rappelé que nous sommes dans une démarche d'ouverture totale par rapport à cette association dont les membres du bureau sont conviés à chacun de nos événements et à chacune de nos Assemblées Générales. Nous avons l'espoir qu'ils portent la même philosophie d'ouverture.

Les membres du bureau du CNSF ont été interrogés sur le positionnement de notre organisation au sujet des récents dispositifs répressifs votés par la loi Larrivé. Il a été rappelé que le CNSF s'est, dès le départ et de manière très claire, opposé aux mesures répressives excessives et notamment aux dispositifs de fichage sans garde-fou. Nous avons effectué de longues démarches pour demander aux parlementaires d'encadrer très strictement ces mesures afin d'éviter les dérives. Cette prise de position et ces initiatives ont été mises en exergue dans de nombreux communiqués et ont été mentionnées dans de nombreux médias nationaux. Le CNSF maintient ce positionnement.

Le sociologue Patrick Mignon, spécialiste des questions de supportérisme, est intervenu pour un riche éclairage sur la question de l'organisation des supporters, replaçant ce sujet dans un contexte historique et européen.

Un bilan a été fait au sujet de l'installation de l' « Instance Nationale du Supportérisme » le 8 mars dernier au ministère des Sports, présidée par le secrétaire d'Etat aux sports Thierry Braillard, en présence notamment de Didier Quillot (Directeur Général exécutif de la LFP, présent au nom de l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel) et de Victoriano Melero (Directeur Général adjoint de la FFF, présent au nom du CNOSF). Florian Le Teuff (au nom du CNSF) et Jean-Guy Riou (au nom de l'Union des Supporters Stéphanois, membre du CNSF) sont membres de cette nouvelle structure qui est appelée à travailler sur toutes les questions intéressant les supporters.

Dans le cadre de ce lancement, l'Instance met en place trois groupes de travail : « valorisation des associations agréées par le ministère des sports » ; « référent-SLO et formation de ces interlocuteurs » ; « accueil et responsabilité des clubs et des supporters ». Toutes les associations sont appelées à enrichir les travaux. Florian et Jean-Guy sont à la disposition de tous les responsables associatifs pour recueillir idées, propositions et suggestions concernant notamment ces trois groupes de travail.

Lors du lancement de l'Instance, le CNSF a proposé de rédiger un rapport relatif à la représentation des supporters dans les lieux de pouvoir du football français. Les entrevues à venir avec les acteurs et décideurs du football hexagonal vont permettre d'établir un tel document. Il a été proposé qu'il

soit remis au futur Ministre des Sports dans un an.

La promotion de la réforme concernant le « référent-SLO », à présent au cœur de la loi, de son décret d'application et des travaux de l' « Instance Nationale du Supportérisme », devra faire l'objet de toutes nos attentions. Il s'agit d'une porte d'entrée qui mène à de nombreux sujets intéressant les supporters. Une commission spécifique, interne au CNSF, pourra se mettre en place et le bureau est à l'écoute de toutes celles et de tous ceux qui souhaiteraient s'y impliquer.

Un point a été fait au sujet de la possibilité d'obtenir, depuis la loi du 10 mai, des agréments de la part du Ministère des Sports. Cinq associations membres du CNSF ont déjà obtenu cet agrément (Socios Nancy, Club Central des Supporters de Montpellier, Socios GFC Ajaccio, Union des Supporters Stéphanois, A la nantaise). D'autres demandes sont en cours de traitement ou vont être adressées prochainement.

Cet agrément permet de candidater pour intégrer l' « Instance Nationale du Supportérisme » et permet d'être consulté en amont de la désignation du « référent-SLO » par les clubs. Par ailleurs, il s'agit d'une marque de reconnaissance destinée à faciliter le dialogue avec l'ensemble des interlocuteurs (clubs, autorités locales...). Il permettra aussi au CNSF de promouvoir le sérieux de son travail en se prévalant du fait que ses associations sont agréées. Nous appelons donc l'ensemble des associations adhérentes à adresser au plus vite une demande d'agrément aux services du Ministère des Sports. Le dossier est simple à monter, le bureau du CNSF est à la disposition des associations pour fournir toutes les précisions et pour apporter l'aide nécessaire permettant de constituer de tels dossiers.

L'organisation nationale du supportérisme était jusqu'ici bloquée par le refus des instances nationales du football d'ouvrir le dialogue. Les premiers travaux menés par le CNSF depuis sa récente création ont permis de dépasser certains de ces blocages : les résultats de nos démarches législatives commencent à porter leurs fruits, les décideurs politiques se sont engagés à aller plus loin à nos côtés, nous avons obtenu des engagements publics et écrits de la part du futur président de la FFF et la nouvelle présidente de la LFP vient de nous informer qu'elle recevra le bureau du CNSF le 10 avril.

Ces avancées doivent nous permettre de recruter de nouvelles associations afin de rendre notre organisation nationale incontournable. Aussi, toutes les associations membres sont invitées à activer leurs réseaux respectifs pour que les adhésions au CNSF se multiplient. L'ensemble des associations présentes ont formulé le vœu de se mobiliser de manière rapide.

Les débats se sont achevés autour d'une volonté commune de poursuivre nos échanges et nos travaux avec enthousiasme, au service des valeurs du sport et d'un football populaire reconnaissant les supporters comme des acteurs essentiels.

Très satisfait de la qualité des échanges, le bureau a tenu à remercier amicalement l'ensemble des participants.